

COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 01 JUILLET 2010 - 20 H 30

Date de la convocation : 25 JUIN 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

L'an deux mille dix, le premier juillet, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, LANGOUET Christophe et VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, MANCEAU Laurence, MAHÉ Rachelle, RAIMBAULT Bernadette, MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal et THARAULT Jérémy.

Absents excusés : Mmes BENATRE Marina, LAURENT Éliane, et MM. HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard

Secrétaire de séance : Mme MANCEAU Laurence  
-----

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20H30. Il propose de désigner Mme MANCEAU Laurence, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Il présente les excuses de Mmes BENATRE Marina, LAURENT Eliane, M. HAMON Guénaël de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

Il demande ensuite si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler sur le compte rendu de conseil municipal du 3 juin dernier. Aucune observation n'étant exprimée, ledit compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 1 – Affaires Générales

### Objet 1-1 Parc éolien : compte rendu de l'avancement du projet par la société ENERGY TEAM

M. LOUAPRE, Maire, rappelle que la société ENERGY TEAM s'est proposée pour présenter au conseil municipal l'état d'avancement du projet de construction d'un parc éolien que cette dernière doit prochainement implanter sur le territoire communal. Il leur laisse donc la parole.

La société ENERGY TEAM explique qu'elle a posé un mât de mesure. Suite aux résultats obtenus, elle prévoit de poser 5 éoliennes. Un permis de construire vient d'être déposé en ce sens.

Pour déterminer leur emplacement, 3 scénarii ont été étudiés. La solution présentant la meilleure intégration paysagère a été retenue.

Il est souligné que des chemins devront être créés spécialement pour pouvoir accéder aux éoliennes, ce qui a pour conséquence de réduire la surface des terres agricoles exploitables.

La société ENERGY TEAM rappelle qu'elle tient des permanences à la mairie de Cossé le Vivien pour expliquer en détail ce projet.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

## 2 – Cadre de Vie et Communication

### Objet 2-1 : Bilan de la fête de la musique 2010

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporte le bilan de la fête de la musique 2010 :

« Ce bilan est globalement positif même si on ne peut que regretter le souci lié à la défaillance de l'alimentation électrique. Des jeunes sont venus de loin spécialement pour se produire à Cossé (Tours, Paris...). Leur déception de ne pouvoir présenter ce qu'ils avaient préparé a été à la mesure de leur investissement...

L'atelier jazz de Saint Berthevin a également subi cette panne. L'an passé, ils n'avaient déjà pas eu d'éclairage... ».

M. LANGOUËT appelle les participants à ne pas se décourager. Il souligne le nombre important de participants et ce, jusqu'à 3H45 du matin. Il convient de travailler pour que l'année prochaine soit un « sans faute ». Il précise également que des courriers d'excuses seront envoyés aux musiciens.

M. LOUAPRE regrette la puissance sonore de la musique proposée par un « DJ » qui avait tendance à couvrir les autres groupes. De plus, il s'interroge sur cette prestation : rentre-t-elle bien dans l'esprit de la fête de la musique dont le but premier est de permettre à des jeunes musiciens de se produire en public ?

Mme MAHÉ estime que c'est grâce au « DJ » que la fête de la musique a pu se poursuivre aussi longtemps.

Mme RAIMBAULT ajoute que ce sont les commerçants qui sont libres d'inviter les groupes ou le style de musique qu'ils désirent.

M. LANGOUËT rappelle enfin que c'est parce qu'un groupe de musiciens s'est décommandé au dernier moment que les commerçants ont réussi à trouver au dernier moment un « DJ ».

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND ACTE de ces informations.

### 3 – Culture

#### Objet 3-1 : Musée TATIN : point sur la journée avec la DEC, sur la soirée papillons, et du vernissage de l'exposition Mme GUEDON

Mme SEGERS, Adjointe, expose :

« Les carrés de jardins. Cette année, 250 classes des écoles catholiques du département ont répondu à l'invitation aux jardins lancée dès septembre par Didier COURTAIS, conseiller arts visuels de la Direction de l'Enseignement catholique de la Mayenne et l'association « Eclat 53 ». Durant la semaine du 21 au 27 juin, 89 classes ont exposé leurs « carrés de jardin » dans le champ des sculptures du musée, lieu propice à la confrontation des imaginaires.

2.212 enfants, accompagnateurs, parents se sont déplacés pour découvrir ces œuvres éphémères.

Nuit des papillons. Cette manifestation s'est déroulée dans la nuit du 25 juin de 21H30 à 1H du matin. L'association « Mayenne nature Environnement » assurait cette animation. De nombreuses espèces ont été observées, certaines très spectaculaires par leur taille et par leurs coloris ».

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND ACTE de ces informations.

### 4 – Affaires Scolaires - Enfance

#### Objet 4-1 : Comptes rendus des conseils d'écoles des 21 et 25 juin 2010

Mme SEGERS, Adjointe, expose :

« Ecole Maternelle Jean Jaurès. Le nombre d'enfants devrait théoriquement baisser à la rentrée 2010-2011 (- 5 enfants), ce qui soulève des inquiétudes, notamment au niveau de la 4<sup>ème</sup> classe ouverte récemment.

Concernant la garderie, le nombre d'enfants accueillis le soir étant important, il est envisagé la possibilité de recourir au hall de l'école pour agrandir cette surface d'accueil.

Ecole élémentaire Jean Jaurès. 149 enfants devraient être scolarisés dans cet établissement à la rentrée 2010-2011.

Le nombre d'enfants à la garderie étant aussi important, il est étudié le projet de transférer ce lieu d'accueil à la bibliothèque. (la bibliothèque serait alors réaménagée dans les locaux de l'actuelle garderie) ».

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND ACTE de ces informations.

### 5 - Urbanisme

#### Objet 5-1 : Compte-rendu de la commission du 24.06.2010 : Rapporteur : M. Lutellier

## Objet 5-1-1 : Point sur les travaux Grande rue

**M. LUTELLIER**, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

« Les travaux de réfection de la grande rue (voirie, trottoirs, réseaux E.P et E.U) sont conduits en partenariat entre la Commune et le Conseil Général.

Les prises en charge se répartissent comme suit :

- 3m50 de largeur de voie : Conseil général.
- Le reste (stationnement) environ 340m<sup>2</sup> et réseaux : Commune

Le Département propose que la Commune lui verse un fonds de concours correspondant au montant de la voirie non prise en charge par ce dernier. Ce dispositif permet qu'un seul acteur mène l'ensemble des travaux de rechargement, en l'occurrence, le Département. La Commune bénéficie des prix obtenus par ce Conseil Général et elle lui rembourse le montant des travaux réalisés sous forme de fonds de concours. Elle n'a rien à régler directement à l'entreprise. En revanche, elle peut récupérer la TVA du fait de la nature des travaux. La somme versée est donc logiquement affectée en investissement.

- ↳ Montant des Travaux à charge du Conseil Général 103000€.
- ↳ Travaux à charge commune 124 668,41€ HT, soit 149 103,42€ TTC + 20 000€ = 169 103,42€

Le planning des travaux est le suivant :

- Démarrage travaux 29/06/2010
- Dernière semaine juillet finition EUROVIA
- Entreprise COLAS : enrobé semaine 32
- Ouverture circulation : 14 août
- Mise à niveaux tampons et enrobé trottoirs par Eurovia : semaine 34 (pas de déviation de rue )
- Réception des travaux début septembre

*La commission propose de :*

1. *Valider ce projet*
2. *S'engager à verser au Département un fonds de concours de 20.000 € TTC ».*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** le projet susvisé

⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer avec le Conseil Général, la convention portant attribution à ce dernier d'un fonds de concours de 20.000 € TTC

## Objet 5-1-2 : PLU : point sur le projet de révision et de modification

**M. LUTELLIER**, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

« Concernant le projet de révision et de modification de PLU, *La commission propose de :*

1. *Engager en septembre le projet de modification n° 3 (bâtiment pomologique, zone des rues) et de la révision n° 3 (dézonage de hameaux classés actuellement en zone A en NH). La commission souhaite se donner le temps d'étudier avec le concours de la Chambre d'agriculture les conséquences des dézonages projetés.*
2. *Conduire ces 2 dossiers conjointement afin de réduire les coûts d'études même si cela entrainera des conséquences au niveau des délais d'instruction qu'il ne faut pas négliger (Temps d'instruction : 3 à 4 mois pour une modification, 6 à 7 pour une révision.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces projets et planning

### **Objet 5-1-3 : Eglise : installation d'un nouveau mode de chauffage**

M. LUTELLIER, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

« La paroisse souhaite qu'il soit installé un nouveau système de chauffage efficace et plus économe que l'actuelle installation fonctionnant au fuel.

*La commission propose de :*

1. *Recourir à une solution infrarouge qui a le mérite de ne chauffer que les corps chauds.*
2. *En installer 7 unités dont une dans le Cœur pour le prêtre.*
3. *Valider le chiffrage du coût de ce projet : 5.793€ 42 TTC + câblage 2000 €, soit 7793.42 TTC, sachant que 20000 € TTC ont été inscrits au budget pour cette opération.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** l'ensemble des éléments (techniques et financiers) de ce projet de chauffage de l'église.

### **Objet 5-1-4 : Restaurant scolaire : nécessité de réaliser des travaux d'aménagements intérieurs**

M. LUTELLIER, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

« Des travaux doivent rapidement être réalisés au restaurant scolaire afin de répondre à 2 problématiques : le manque de places et le traitement de l'acoustique, les salles de restauration étant trop bruyantes.

*La commission propose de :*

1. *Réaliser les travaux suivants durant la période des vacances estivales :*
  - ↪ *Concernant le manque de place : démolir la cloison dans la salle de restauration des maternelles;*
  - ↪ *Concernant les soucis liés au bruit : enlever le papier peint pour le remplacer par du papier acoustique, installer un plafond acoustique et en profiter pour changer les luminaires :*
2. *Valider le chiffrage du coût de ce projet : 6 730.38 € TTC »*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** l'ensemble des éléments (techniques et financiers) de ce projet d'aménagement des salles de restauration de la cantine municipale.

### **Objet 5-1-5 : Parc municipal : proposition d'achat d'un terrain à un particulier**

M. LUTELLIER, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

« La commission s'est rendue sur place pour voir les travaux réalisés par les services techniques. Un terrain appartenant à Mme DAVIAUD dénote par rapport aux aménagements des espaces verts communaux.

*La commission propose de faire une proposition d'achat à Mme DAVIAUD afin de conférer au parc municipal une unité paysagère. »*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** cette proposition.

### **Objet 5-1-6 : Bar et Vous : Mise en place d'une interdiction de stationner 1, rue Saint Jacques**

M. LUTELLIER, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

« Aujourd'hui, le gérant du « Bar et Vous » ne peut accéder à sa cave car très souvent, des voitures sont stationnées devant cette entrée.

*La commission propose d'interdire le stationnement des véhicules devant l'entrée de la cave du « Bar et Vous » et plus précisément, au niveau du 1 rue Saint Jacques. »*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** de créer une interdiction de stationnement au niveau du 1, rue Saint Jacques

⇒ **PRECISE** qu'il appartient aux services techniques de mettre en place dès que possible le marquage au sol correspondant.

**Objet 5-1-7 : Commission urbanisme et travaux du 24.06.2010 : informations diverses**

**M. LUTELLIER**, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 24 juin 2010, expose :

1. « **H.L.M Mayenne habitat** : ces logements seront démolis en Septembre

2. **GAZ**

Un groupe d'agriculteurs de Cossé le Vivien est en réflexion en liaison avec la chambre d'agriculture sur la mise en place d'un projet de méthanisation. Projet auquel pourrait être associés la maison de retraite, l'entreprise DIANA NATURALS, la municipalité et des agriculteurs du secteur ».

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

**6 – Sport et Vie Associative**

**Objet 6-1 : Compte-rendu de la commission du 15.06.2010 - Rapporteur : M. Pivène**

**Objet 6-1-1 : Dispositif Argent de poche : point sur les chantiers programmés au mois de juillet**

**M. PIVENE**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 15 juin 2010, expose :

« 18 jeunes se sont inscrits dont 3 qui ont participé au premier groupe.

- Périodes :

↳ Du 12 au 16 juillet inclus

↳ Du 26 au 30 juillet inclus

- Travaux programmés :

- Espaces verts
- Restaurant scolaire
- Salle Saint Exupéry »

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

**Objet 6-1-2 : Complexe sportif de l'Oriette : acquisition d'un défibrillateur**

**M. PIVENE**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 15 juin 2010, expose :

« La commission a examiné 2 devis :

- SCHILLER MEDICAL 1.650 € (Appareil automatique)
- LAERDAL MEDICAL 1.675€ (Appareil non automatique)

*Elle propose de retenir la société SCHILLER »*

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **VALIDE** cette commande.

**Objet 6-1-3 : Salle du FCC : rénovation de la façade**

**M. PIVENE**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 15 juin 2010, expose :

«La commission a choisi de refaire la façade de la salle du FCC avec un matériau particulier (mélange de résidus d'ardoises et de résines dont le procédé de fabrication est détenu en exclusivité par l'entreprise CAREA de Combrée (49)). En l'occurrence, il ne pourra y avoir de mise en concurrence compte tenu de la nature du produit.

La pose de ces éléments sera réalisée par les services techniques.

Elle a également retenu le style « ARDAL » de 5 mm d'épaisseur. Le montant de la commande est estimé à 22.500 € H.T.

*La commission propose au conseil municipal de :*

1. Valider une commande de 22.500 € H.T. auprès d CAREA
2. Travailler désormais sur le dessin et les coloris à retenir.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **CONFIRME** le choix de ce matériau étant entendu que mise en concurrence ne pourra être engagée du fait même de la spécificité de ce matériau.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande correspondante d'un montant estimé à 22.500 € H.T. environ.

#### **Objet 6-1-4 : Festival A Travers Chants : nécessité de réserver la salle du FCC à titre exceptionnel du 15 au 20 mars 2011**

**M. PIVENE**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 15 juin 2010, expose :

«La commission a examiné la demande de réservation de la salle du FCC du 15 au 20 mars 2011 dans le cadre du festival A Travers Chants avec le chanteur mayennais Babel. Ce spectacle sera l'aboutissement d'un travail mené sur le territoire du sud-ouest mayennais avec l'ADDM et de plusieurs écoles du sud Mayenne.

**M. PIVENE** précise que M. le Directeur du collège Saint Joseph a donné son accord de principe pour la disponibilité de la salle sur cette période. Il indique également que l'Amicale laïque qui supervise cette manifestation a besoin d'une réponse urgente. Il n'est donc pas possible d'attendre la traditionnelle réunion avec les associations conduite au mois de septembre pour réserver les salles, celle-ci étant trop tardive.

*La Commission propose de donner un avis favorable à cette réservation.*

**M. VEILLARD** rappelle que les puces de Printemps ont lieu tous les ans les 20 et 21 mars. Il estime très difficile d'envisager un changement de date.

**M. LOUAPRE** demande aux associations concernées de se concerter rapidement pour trouver ensemble une solution, sachant que la date envisagée par l'amicale laïque a été décidée avec plusieurs partenaires (ADDM, écoles...)

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

## *7 - Finances*

#### **Objet 7-1 : Compte-rendu de la commission du 28 juin 2010 - Rapporteur : Mme Garanger**

##### **Objet 7-1-1 : Allocations scolaires : Définition de leurs montants pour l'année scolaire 2010/2011**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010 présente les différentes hypothèses de révision du montant des allocations scolaires 2010/2011 :

	2009-2010	2010/2011 Proposition : + 1 %	2010/2011 Proposition : + 1,5 %	2010/2011 Proposition : + 2 %
Fournitures scolaires	36,60 € /enfant	36,96 € /enfant	37,14 € /enfant	37,33 € /enfant
Supports pédagogiques	7,87 € /enfant	7,94 € /enfant	7,98 € /enfant	8,02 € /enfant
Classe de découverte	23,25 € /enfant	23,48 € / enfant	23,59 € /enfant	23,71 € /enfant

*La commission propose de retenir une augmentation de 1%.*

**Le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** d'augmenter les crédits scolaires de 1 % pour l'année scolaire 2010/2011

#### **Objet 7-1-2 : Tarifs de la garderie : Révision des tarifs pour l'année 2010-2011**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, expose les différentes hypothèses de révision du montant des tarifs de la garderie 2010/2011.

	2009/2010	2010/2011		
		Proposition + 1%	Proposition + 1,5%	Proposition + 2%
Accueil 1/2h	0,65€	0,65€	0,66€	0,66€
Accueil – carnet 20 tickets	13,00€	13,13€	13,20€	13,26€
Facturation après 18h30	5,00€	5,05€	5,07€	5,10€

Elle précise que les tarifs actuels ont été votés en novembre 2007, appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sont restés inchangés depuis.

*La Commission propose de revaloriser les tarifs 1,5 %.*

**Le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** d'augmenter les tarifs de la garderie de 1,5% pour la rentrée 2010/2011.

#### **Objet 7-1-3 : Tarifs de la cuisine centrale : Révision des tarifs pour l'année 2010-2011**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, présente les hypothèses de révision du montant des tarifs de la cuisine centrale pour l'année scolaire 2010/2011 :

Catégorie	Tarif 2009/2010	2010/2011 1%	2010/2011 1,50%	2010/2011 2%
Primaire et maternelle	3,48 €	3,51 €	3,53 €	3,54 €
Apprentis	3,69 €	3,72 €	3,74 €	3,76 €
Adultes	6,12 €	6,18 €	6,21 €	6,24 €
Primaire et maternelle Autres communes	3,14 €	3,17 €	3,18 €	3,20 €
Transport des repas dans les communes	11,17 €	11,28 €	11,33 €	11,39 €
Collège	3,69 €	3,72 €	3,74 €	3,76 €
Adultes hors Cossé + Associations	5,78 €	5,83 €	5,86 €	5,89 €
Adultes Collège	6,12 €	6,18 €	6,21 €	6,24 €
Adultes ADMR	5,48 €	5,53 €	5,56 €	5,58 €

*La commission propose de retenir une augmentation de 1,5%.*

Cette proposition ne fait pas l'unanimité et quelques élus font part de leur désaccord sur cette augmentation.

**M. VEILLARD** répond que de nombreux tarifs augmentent au 01.07.2010 (gaz, électricité, etc).

**Mme SEGERS** souligne qu'un effort tout particulier sera conduit pour privilégier les produits frais locaux, ce qui suppose des coûts de production plus élevés.

**Le Conseil municipal ;**

**Après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention**

⇒ **DÉCIDE** d'augmenter les tarifs de la cuisine centrale de 1,5 % pour l'année scolaire 2010/2011

#### **Objet 7-1-4 : Piscine pour les scolaires : augmentation des coûts**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010 expose :

« Pour les élèves des écoles Jean Jaurès et Sainte-Marie, la commune paie le transport pour aller retour à la piscine de Craon. La Communauté de Communes de Craon facture jusqu'à maintenant chaque séance 65€, soit 1,60€/élève, alors que le coût de revient est de 8,10€/élève.

Sur décision du Conseil communautaire de la communauté de commune de CRAON, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, il sera dorénavant facturé 4€/élève, ce qui représente un budget supplémentaire pour COSSE de 5.500€ à 6.000€ pour le même nombre de séances.

Ces nouveaux tarifs sont conformes aux prix pratiqués par les piscines du secteur (Château-Gontier et Vitré)

*La Commission propose de voir avec les Directeurs s'il ne serait pas possible d'envisager une diminution raisonnable du nombre des séances.*

**Le Conseil municipal ;**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

#### **Objet 7-1-5 : OGEC : vote de la subvention de fonctionnement 2010**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, rappelle que depuis la rentrée scolaire 2003-2004, les rapports entre la Commune de Cossé le Vivien et l'OGEC sont régis par une convention d'association.

Dorénavant, la participation communale est calculée sur un prix de revient d'un enfant scolarisé dans les écoles publiques durant une année N, multiplié par le nombre d'enfants scolarisés à l'école privée à la rentrée scolaire de l'année N/N+1.

Il indique que les modalités de calcul de la subvention OGEC 2010 ont été examinées précisément en commission finances du 28 juin 2010.

Elle rapporte :

« Le prix de revient d'un enfant scolarisé aux écoles publiques s'élève à 591,59€ pour l'année 2009. Le nombre d'élèves scolarisés à l'école Sainte Marie étant de 193 à la rentrée scolaire 2009-2010, la participation communale qu'il revient de verser à l'OGEC Sainte Marie est donc arrêtée pour l'année 2010 à 114.176,31€ (591,59 € x 193) »

*La commission propose de valider ce montant de subvention pour l'année 2010.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 1 abstention, Mme MANCEAU ne prenant pas part au vote,**

⇒ **DÉCIDE** de verser à la dite association la somme de 114.176,31 € au titre de l'année 2010,

⇒ **PRÉCISE** que cette somme sera versée par acomptes mensuels de 9.514,69 €.

#### **Objet 7-1-6 : Cuisine centrale : achat de nouveaux containers**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, expose :

« La commune de Cossé-le-Vivien remplace au fur et à mesure les conteneurs des communes voisines lorsqu'ils sont usagés. 3 containers seront à remplacer ainsi qu'un turbo-broyeur pour la rentrée. *Après consultation auprès de 2 entreprises la proposition retenue est de 1194,46 € TTC pour les conteneurs et de 4478,06€ TTC pour le turbo-broyeur* »

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
⇒ **VALIDE** cette commande.

**Objet 7-1-7 : Budget Eau Assainissement : Admission en non valeur n°3 du 01.07.2010**

*Mme GARANGER, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, indique que ladite commission propose d'admettre en non valeur la créance suivante qui s'avère irrécouvrable :*

Débiteur	Nature de la créance	Montant de la créance	Date de la créance	Motif de l'irrecouvrabilité
TRIFOL Christine	Facture eau 2010	116.57 €	2010	Irrécouvrable

*En revanche, la commission propose de reporter sa décision concernant la demande d'admission en non-valeur des conjoints ROUAT;*

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
⇒ **DÉCIDE** d'admettre en non valeur la créance susvisée (Mme TRIFOL).

**Objet 7-1-8 : Régularisation de factures d'eau et de location de salles et/ou matériel**

**Objet 7-1-8-1 : Facturation 2010 : Vote d'une refacturation d'eau et d'assainissement pour Melle Delbreil Manon**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, expose :

« M. VEILLARD, Adjoint, nous fait part d'une réclamation en date du 14 avril dernier émanant de Melle DELBREIL Manon, ayant résidé au 10 rue de l'église à Cossé et relative à une surconsommation d'eau.

En effet, un écart important est constaté entre la facturation 2010 sur sa consommation 2009 (102 m3) et la facturation 2009 sur sa consommation 2008 (3 m3).

Cette consommation excessive n'est pas expliquée, d'autant que cette jeune fille n'habitait à cette adresse que 15 jours par mois.

Mr VEILLARD propose donc, à titre exceptionnel, ces situations devant être analysées au cas par cas, une refacturation sur la base de 50 m3.

*La commission propose de donner un avis favorable à cette demande ».*

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 3 contre, 3 abstentions**  
⇒ **DÉCIDE** de facturer 50 m3 à Melle DELBREIL Manon

**Objet 7-1-8-2 : Régularisation facture Association FOLK'ANIM 53**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, expose :

« M. VEILLARD, Adjoint, nous informe que l'Association FOLK'ANIM 53 a contesté sa facture de location de salle, une incohérence ayant été constatée sur la location des plateaux. A ce titre une demande de régularisation a été formulée.

Mr VEILLARD rappelle la délibération N° 7-1-1 du 04 février dernier avec effet au 01 janvier 2010 relative à des modifications de tarifs, entre autre celle de la location de plateaux à 5.50 € l'unité qui passe à une mise à disposition gratuite.

Au vu de la réclamation et de la proximité de la location (St Sylvestre 2010) avec le vote de la délibération, il propose l'annulation de la facturation des dits plateaux.

*La commission propose de donner un avis favorable à cette demande.*

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

⇒ **DÉCIDE** de régulariser le titre de recette concernant l'association Folk'Anim dans les conditions susvisées.

#### **Objet 7-1-8-3 : Régularisation d'une facturation de consommation d'électricité du samedi 16 au 17 janvier 2010**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, expose :

« **M. VEILLARD**, Adjoint, nous informe qu'un locataire (M. GRUAU) demande en tant que Cosséen une régularisation suivant le nouveau barème de facturation délibéré en conseil du 3 juin 2010., soit un avoir de 46,72€ sur un montant de 197,77€.

*La commission propose de donner un avis favorable à cette demande ».*

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

⇒ **DÉCIDE** de régulariser ledit titre de recette dans les conditions susvisées.

#### **Objet 7-1-9 : Paroisse « Sainte Famille sur Oudon » : demande de subvention concernant l'installation d'un nouvel autel à l'église**

**Mme GARANGER**, rapporteur de la commission finances et affaires scolaires du 28.06.2010, expose :

« Récemment, la paroisse a fait construire et installer un nouvel autel par un artisan de COSSE pour un montant de 6697,60 € TTC.

La commune avait seulement, au préalable, donné un accord de principe oral pour l'installation

*La Commission propose de demander le budget de financement par courrier à la Paroisse, et suivant leur demande de subvention de l'étudier en commission.»*

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** cette démarche.

8 - Intercommunalité

Néant

9 - Questions diverses

#### **Objet 9-1 : Parking du collège de l'Oriette - Etat d'avancement des travaux de mise en sécurité**

**M. BERTHIER** intervient pour demander où en est la réalisation des travaux de mise en sécurité du parking de l'Oriette. Il ajoute que rien n'est encore réalisé mais qu'il avait cru comprendre que, pourtant, cette demande émanant du Conseil Général était urgente.

M. FOUCHER lui répond que les commandes de barrières sont effectuées mais que les travaux ne seront pas faits pour la rentrée scolaire 2010-2011. Il précise qu'il n'avait pas été convenu d'un échéancier précis avec le Département. En revanche, engagement avait été pris de réaliser ces travaux au cours de l'année 2010.

Théoriquement, ce chantier devrait être conduit par les services techniques durant les vacances de la Toussaint.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Mme. MANCEAU Laurence,  
Secrétaire de séance

M. LOUAPRE Joseph, Maire	Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. LANGOUET Christophe, Adjoint
M. FOUCHER Hervé, Adjoint	M. VEILLARD Roland, Adjoint	M. ANET Oliver	M. BAUDRY Thierry
M. BERTHIER Michel	Mme BODIN Marie- Bernadette	Mme DAVID Gisèle	Mme DION Annaïck
Mme GARANGER Marie-Françoise	M. HAMON Guénaël	Mme MAHÉ Rachelle	M. LUTELLIER Raymond
Mme RAIMBAULT Bernadette	M. PIVÈNE Pascal	M. THARAUULT Jérémy	